

8 Mars 2017 : Réunion sur les logements sociaux. Quelques chiffres.

Cette fiche présente des chiffres bruts sans analyse.

La loi SRU qui nous oblige à avoir 25% de logements sociaux date de 2000. Elle prévoit que l'objectif doit être atteint en 2025.

Le Beausset compte à l'heure actuelle 4288 résidences principales et 2,85% de logements sociaux soit 122 en service.

On termine le 5° bilan intermédiaire 2014-2016.

La pénalité pour défaut de logements est constituée d'une base qui dépend du potentiel fiscal et du nombre de logements manquants. Auquel est attribué un coefficient (à négocier, selon les efforts entrepris par la commune).

En 2017, la base s'élèvera pour nous à 184 280€ à laquelle serait appliquée un coefficient de 1,4. Les dépenses entreprises par la commune peuvent se déduire de la pénalité, mais avec 2 ans de décalage (1 an pour certain type de dépenses). Ainsi les dépenses engagées en 2017 seront déductibles des pénalités 2019.

Pénalités subies par Le Beausset :

2015 308 000€

2016 271 500€

2017 240 000€

La loi Egalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, a majoré la base de 20%.

Cette loi interdit au Préfet de déléguer son contingent d'attribution au Maire.

Dans le cadre d'un « contrat de mixité sociale » les attributions seraient discutées en amont avec le Préfet.

Les 14 catégories de population éligibles au logement social sont répertoriées dans l'article 441 du code de la construction.

78% de la population du Var sont éligibles au logement social.

Cas limite : un couple (les deux travaillent) avec deux enfants et 4400€ de revenu mensuel est éligible.

Il y a près de 30 000 demandes de logements sociaux sur le Var, 1764 sur SSB et 258 sur Le Beausset.

Les refus de logements attribués pour des raisons jugées non valables entraînent l'inéligibilité au logement (118 cas sur le Var).

Enfin, il se passe 4 à 7 ans entre la décision de financement d'un logement social et son occupation.

J'ai pris ces quelques éléments en note, tout en participant au débat. Il n'est pas impossible qu'il y ait des erreurs.

Edouard Friedler pour le Beausset Rassemblé.